Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20261112-2026_71-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE (35)
COMMUNE DU PERTRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2026
Délibération n°2026_71
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le jeudi 12 novembre 2026 à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 6 novembre 2026, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélien THEBERT, Maire.

Présents : Angélique BELLAYER, Élodie CROISSANT, Magali DORGERE, Éric GROUSSARD, Philippe HUBERT, Pascal LORHO, Xavier MONNIER, Anne-Marie POIRIER, Stéphane POTTIER, Dominique RONCERAY, Anita ROULIN, Caroline SERRAND, Aurélien THEBERT, Mickaël THEBERT, Christine THIKEN.

Excusé et ayant donné pouvoir : Néant.

Absents : Néant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 15

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Angélique BELLAYER en qualité de secrétaire de séance.
En outre, le Président de séance demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Secrétaire Général.

OBJET : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX ».

Le Conseil Municipal est informé d'un dépassement budgétaire au budget annexe « Logements sociaux ».

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20261112-2026_71-DE

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**3 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**3 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	3 200.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Vu la délibération n°2026_26 du 16 avril 2026 approuvant le budget annexe « Logements sociaux »,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative comme présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Aurélien THEBERT

Le secrétaire de séance,
Angélique BELLAYER

MAIRIE LE PERTRE
COMMUNE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.